

JEAN-LOUIS THIÉRIOT

*Député de Seine-et-Marne
Conseiller départemental de Nangis
Ancien ministre délégué aux Armées
Ancien Président du Conseil Départemental*

*Monsieur Pierre Ory
Préfet de Seine-et-Marne
12 rue des Saints-Pères
77000 Melun*

Montereau, le 24 février 2025

Objet : Projet de création d'un site de stockage de dioxyde de carbone à Grandpuits

Monsieur le Préfet,

J'attire votre attention sur le projet de création d'un site de captage et de stockage de dioxyde de carbone sur le territoire de la communauté de communes de la Brie nangissienne.

Le projet européen « *PilotStrategy* » coordonné en France par le Bureau de Recherche Géologique et Minière est un programme de recherche qui s'intéresse aux potentielles propriétés de stockage du dioxyde de carbone des aquifères salins profonds. Le programme a identifié le territoire de la communauté de communes de la Brie nangissienne autour de Grandpuits pour y développer un « site pilote » de stockage géologique de CO₂.

Ce projet suscite, à raison, de vives inquiétudes dans la mesure où il s'agit en réalité de confier à des start-up étrangères, C-Questra et RepAir Carbon, la réalisation d'une expérience grandeur nature d'un procédé nouveau, sans aucun recul sur les risques que pourrait engendrer le stockage permanent de plus de 300 000 tonnes de dioxyde de carbone sous les pieds des habitants de la commune de Grandpuits-Bailly-Carrois et de ses environs.

Alors que la stabilité de la pression nécessaire à la solidification du gaz dans la nappe phréatique n'est pas certaine et que les promoteurs du projet évoquent un risque « minime » - censé rassuré -, la population redoute d'être la prochaine victime d'une explosion de gaz carbonique à l'instar de l'éruption limnique du lac Nyos au Cameroun qui avait soudainement libéré plusieurs centaines de tonnes de gaz causant la mort par suffocation de près de 3000 personnes dans un rayon de 25 kilomètres.

Jean-Louis THIÉRIOT
Député de Seine-et-Marne
126 rue de l'Université - 75355 PARIS 07 SP

Outre le danger intrinsèque du projet, le choix du site a aujourd'hui perdu toute sa pertinence depuis la fermeture définitive de l'unité d'ammoniac de l'usine de l'entreprise LAT Nitrogen qui ne fonctionne plus qu'entre 20% et 30% de ses capacités depuis 2022. La baisse drastique des émissions de CO₂ autour du site force aujourd'hui les promoteurs du projet à élaborer des plans d'acheminement de CO₂ hors du territoire pour alimenter des nécessités de stockage et justifier la survie du projet.

Ce projet de stockage géologique de dioxyde de carbone à grande échelle sur la commune de Grandpuits-Bailly-Carrois fait donc courir aux Seine-et-Marnais des risques devenus inutiles dans la mesure où son emplacement n'est plus justifié par une nécessité environnementale locale. Le maintien du projet ne servirait plus que les intérêts mercantiles de start-up étrangères en quête de terrains d'expérimentation pour leurs innovations.

Alors qu'ils sont les premiers concernés, les habitants de la Brie nangissienne ne disposent pourtant que de peu d'informations sur l'avancée de ce projet à haut risque.

Je me permets donc de vous faire part de leurs inquiétudes et de vous relayer leurs interrogations.

Quel est l'état d'avancement du projet ?

La réglementation en vigueur en matière d'Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) est-elle susceptible de faire échec à sa réalisation ?

Quelles sont les autorités décisionnaires ?

L'Etat va-t-il s'opposer à la réalisation du projet ?

En vous remerciant des éléments de réponse que vous pourrez apporter aux Seine-et-Marnais que j'espère rassurants, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mon profond respect.

Jean-Louis THIERIOT
Député de Seine-et-Marne

